

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 26 JANVIER 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 29

Convocation du 17.01.2023
Affichage du 17.01.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Neuilly-sur-Eure suite à la convocation du 17.01.2023, affichée le dix-sept janvier 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à M NAEL Jean-Marc), Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMARET Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme REVET Evelyne (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Jean Marc NAEL est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.01.006

DEMANDE FINANCEMENT DETR – OPERATION CONSTRUCTION DU MULTI ACCUEIL « BABY PERCHE » A LONGNY AU PERCHE

Vu la délibération 2022.11.183 fixant le nouveau montant de maîtrise confiée à l'Agence B2 au vu de la nouvelle estimation des travaux visant la construction d'une maison de la petite enfance « Baby Perche » à Longny au Perche.

Il apparaît que les dépenses de cette opération s'établissent comme suit :

- Travaux 1 469 694 € HT
- Maitrise d'œuvre 110 227 € HT
- Missions de contrôle 25 550 € HT

Pour un montant du projet global s'élevant à 1 605 421 € HT soit 1 926 505 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose comme suit :

- FCTVA	316 603 €
- Subvention au titre de la DETR	649 336 €
- Subvention au titre de l'investissement de la Caf de l'Orne (notifiée)	635 000 €
- Reste à charge de la CdC des Hauts du Perche	325 566 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus ;
- D'inscrire au budget principal 2023 les dépenses et recettes afférentes à ce projet ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement correspondantes au titre de la DETR 2023 et des fonds d'investissement de la Caf de l'Orne ;
- D'autoriser Monsieur le Président a déposé le permis de construire correspondant et a lancé sans délais la consultation des entreprises ;
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

